

Ali-Yahia Abdenour répond à Chafik Mesbah

Monsieur Chafik Mesbah, politique affirmé, impressionne par ses analyses lucides et bien documentées. Il ne peut réduire le rôle de l'armée à un simple appendice du système politique en vigueur depuis l'indépendance du pays.

I - Les lois de la politique, de la sociologie et du rapport de force se sont conjuguées pour faire des militaires, les gardiens du système politique. L'Algérie n'a pas fait l'économie du pouvoir militaire. Mais est-ce seulement une étape ? La hiérarchie militaire est puissante, est au-dessus des lois, a tous les privilèges. Elle est le haut lieu de la concentration de la vie politique, où s'affrontent les enjeux idéologiques et les conflits d'intérêt entre les clans du pouvoir. Collaborer, se soumettre ou se taire, sont les seules voies laissées aux Algériens, du fait qu'elle s'est identifiée à l'Etat et à la nation.

L'armée est aux commandes du pays, entend bien le rester et n'a pas l'intention de renoncer à son statut historique de détenteur du pouvoir réel.

Le principe est que le président de la République, choisi par les décideurs de l'armée et «élu» par un vote qui n'est qu'une simple formalité de confirmation, est placé durant son mandat sous leur haute surveillance, afin qu'il ne dévie pas de la mission qu'ils lui ont assignée. Les signaux de l'armée captés et décodés par la presse indépendante, informent chaque président de la République, qu'elle concentre entre ses mains la réalité du pouvoir, qu'elle aura toujours le dernier mot et qu'il ne lui reste plus, selon la formule consacrée, qu'à se soumettre ou se démettre.

La marche vers et sur les sommets ne dure pas, et la descente peut être douce ou brutale : les exemples sont nombreux, ceux de Ben Bella, Bendjedid et Zeroual sont éloquentes.

Abdelaziz Bouteflika a été programmé par les décideurs de l'armée, pour la présidence de la République, dès l'annonce par Liamine Zeroual en septembre 1998 d'écarter son mandat, ce qui est juridiquement une démission, car la Constitution ne reconnaît que trois cas de vacance du pouvoir, la démission, le décès, la maladie grave et durable. La démission différée avec préavis lui permettait d'assurer la marche des affaires, pour ne pas avoir recours à l'intérim constitutionnel du président du Conseil de la nation, Bachir Boumazza.

Les coups d'Etat par les armes et par les urnes sont dans la tradition militaire. La fraude électorale, bien intégrée dans les mœurs politiques du pays, est au rendez-vous de toutes les élections. Ce n'est pas nous qui disposons du passé, pas nous qui le tenons, c'est lui qui nous tient.

La situation du pays en 2008 ressemble en partie à celle de 1978, il y a 30 ans, où la grave maladie de Boumédiène a ouvert sa succession. Peut-on dire que chacune des deux parties au sommet de l'Etat préfère attendre avant de découvrir ses propres batteries ou que, selon Ahmed Ouyahia, un accord est déjà

conclu : non pas pour un changement de régime politique mais pour un changement dans le régime, non pas pour un changement de politique, mais pour une continuité de la politique.

II - Le pouvoir algérien

La vie politique est conçue avec un seul objectif : pérenniser le système politique en place depuis l'indépendance du pays, conforté par la rente pétrolière.

Le pouvoir, qui a outrepassé son crédit politique, s'est maintenu au-delà de son utilité. L'immobilisme politique cède le pas à la régression. L'essentiel du pouvoir quasi monarchique, qui se personnalise et se centralise à l'excès, en osmose avec l'ultra-libéralisme, est concentré à la Présidence. Il y a violation de la Constitution par le renforcement excessif du pouvoir personnel.

Un président de la République à la fois chef de l'Etat et de l'exécutif, ministre de la Défense, qui a fait du gouvernement l'annexe de la Présidence et du Parlement, deux chambres d'enregistrement, ne répond pas aux critères de la démocratie.

La tendance à cumuler titres et fonctions, à s'octroyer des pouvoirs de plus en plus étendus, à intervenir dans tous les domaines de la vie publique, à nommer à tous les postes de responsabilité ses proches partisans et à développer des rapports de type monarchique avec son entourage n'est pas conforme à la Constitution parlementaire dans sa lettre, mais présidentielle dans son esprit.

Changer de Constitution au gré des caprices du président pour conserver le pouvoir, «afin d'assurer la continuité de la politique conduite depuis dix ans», relève d'un excès qui n'honore pas la démocratie. L'Algérie a eu de nombreuses Constitutions, la 5^e avec celle en cours, en 46 ans d'indépendance, pour avoir leur respect et les règles de jeu qu'elles impliquent. Les Constitutions peu appliquées sont révisées et souvent usées avant d'avoir servi.

Le président de la République va-t-il renoncer à briguer un troisième mandat, ce qui va provoquer un électrochoc salutaire, prolonger son mandat de deux ans ou postuler pour un troisième mandat, comme le suggère Ahmed Ouyahia ?

Quand l'histoire politique d'un homme est finie, quand son mandat légal se termine, il ne faut pas forcer le destin en ajoutant un dernier chapitre. L'Algérien ne peut avoir des droits là où il n'est pas élevé d'abord à la dignité politique du citoyen et non de sujet. Le plus grave n'est pas d'être un sujet, mais d'être appelé un citoyen. Aujourd'hui, une nation de sujets et prête à devenir une nation de citoyens.

Voilà l'enjeu du prochain quinquennat.

La dégradation politique et morale des institutions est due à l'absence d'alternance. Suivant le général de Gaulle, Abdelaziz Bouteflika a appris que lorsque les secousses deviennent plus dures et que la voie à suivre n'est pas définie par lui-même, il suit le chemin qui mène au sommet, c'est le moins encombré.

Il est le détenteur exclusif du pouvoir et il n'aime pas le partager ou l'éclaircir.

Un courant d'air frais dans l'atmosphère confinée du pouvoir pourrait donner des envies d'ouverture durable aux décideurs, pour sortir du flou et du contradictoire, des dérives du présent, convertir le système politique en vigueur, totalitaire du fait qu'il n'y a pas séparation mais confusion des pouvoirs, en une saine pratique de la démocratie.

III Ahmed Ouyahia pour la troisième fois chef de gouvernement

Le président de la République est un amateur de football. Le gouvernement est pour lui comme une équipe de football composée du double (2 fois 11) où il peut puiser un changement à sa guise. L'analyse du mécanisme par lequel le pouvoir a été subtilisé au peuple proclamé souverain a été faite un grand nombre de fois.

Ahmed Ouyahia est un homme politique injuste qui produit de l'injustice, parce qu'il porte l'injustice en lui. La promotion «jamais deux sans trois» est due au fait qu'il est un militaire habillé en civil.

La pensée politique n'est pas encore soucieuse de rigueur et de cohérence, n'incarne pas encore l'esprit de synthèse qui répond à la mutation peut-être lente, inégale, progressive mais réelle de la société.

Le mythe d'Ahmed Ouyahia est celui de la confusion, de l'inégalité et de l'injustice. Un chef de gouvernement doit utiliser rationnellement les ressources économiques dans le respect des priorités sociales, manifester un sens profond de l'humain et de grandes qualités de cœur doivent guider son action. Le recours à l'humilité politique est nécessaire.

Les massacres de civils à Raïs le 29 août 1997, à Benthalha le 26 septembre 1997 à Béné-Messous le 13 octobre 1997, se sont déroulés dans un climat de terreur sans précédent.

Ahmed Ouyahia, chef de gouvernement, ne s'est pas rendu sur les lieux de massacres de l'été 1997, qui ont bouleversé le monde entier, n'a pas apporté son soutien moral à la population et n'a pas présenté ses condoléances aux familles des victimes.

Il a attendu la fête de l'Aïd, soit plus de 4 mois après les massacres, pour se déplacer à Benthalha et Sidi-Hamed pour offrir 5 milliards de centimes à la population sinistrée.

Le RND, né en février 1997 avec des moustaches, a obtenu trois mois après 156 députés aux élections législatives. La victoire du RND aux élections locales du 23 octobre 1997, dénoncée par tous les partis politiques, y compris le FLN, est due à une fraude généralisée. La conséquence de cette fraude a donné au Sénat 80 sièges sur 96 au RND, qui a fait main-basse sur le Sénat, 10 au FLN, 4 au FFS et 2 au MSP.

Mohamed Hafed, secrétaire général de la jeunesse de l'USFP, élu député de Casablanca (Maroc), a démissionné avec fracas parce qu'il avait estimé que l'administration avait favorisé son élection au détriment de son adversaire

islamique. Aucun «élu» algérien n'a précédé ou suivi son exemple.

Détourner la volonté populaire est du gangstérisme politique. Non seulement Ahmed Ouyahia ne représente pas le monde du travail, mais il ne le comprend pas. Incommensurable ingratitude humaine, doublée d'une erreur politique. Il ne fait que gérer la crise, alors qu'il faut la vaincre.

Sous ses deux mandats, Ahmed Ouyahia n'a pas été capable de prévoir, de voir, et surtout d'avoir une vision politique claire des frustrations du peuple, exaspéré par les conditions de vie qui lui sont réservées, la régression brutale et continue de son niveau de vie. Paupérisation de la population jusqu'à l'indigence, délitement du tissu social et familial, effondrement du système de santé.

La politique neo-conservatrice ultra-libérale ne peut qu'aboutir à une société duale, verticalement divisée entre, d'une part les nantis qui vivent bien et d'autre part, la majorité du peuple désabusée, frustrée. Trop riche pour une minorité, trop pauvre pour la majorité, l'Algérie est l'exemple d'une profonde injustice sociale. La paupérisation de la société a atteint le seuil de l'indigence. Les trois maux sociaux peuvent se résumer en trois mots : l'école, l'emploi, le logement.

La sécurité humaine concerne la pauvreté, la faiblesse du système d'éducation et de santé et le manque de liberté. La corruption est devenue un style de vie et de gouvernement.

Tant que ce cancer ne sera pas vaincu, la santé morale du pays est menacée.

Il faut avancer en regardant devant vers l'avenir. Prévenir l'avenir, imaginer et proposer les solutions aux problèmes présents et à venir, rassembler les forces et les moyens pour réussir, ces trois fonctions complémentaires représentent les missions des partis politiques démocratiques.

Tous ceux qui par des chemins différents partagent les mêmes valeurs démocratiques et poursuivent les mêmes objectifs, à savoir la souveraineté du peuple et la qualité de citoyen à l'Algérien, doivent se retrouver.

Devons-nous subir l'avenir, l'assumer ou le prendre en charge ? Les contradictions existent, il faut les aborder de front, sans baisser avec la réalité. Celui que vous attendez et qui vous attend aussi pour réaliser la démocratie est peut-être près de vous. Le peuple algérien n'a pas encore conquis le droit de décider de son destin, de ses choix électoraux par des élections libres.

Les témoins de l'Histoire doivent livrer ce que beaucoup d'entre eux gardent encore dans le secret de leur mémoire.

Avec l'expression de ma pensée fraternelle,

Alger, le 29 juin 2008
M^r Ali-Yahia Abdenour

(1) : L'alternance est la seule protection contre les tentations et les déviations, qu'entraîne l'accoutumance au pouvoir.

RÔLE DES ASSOCIATIONS DANS LA CONSOLIDATION DU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Saïda Benhabyles fustige la société civile

«Je suis révoltée par la situation actuelle de la société civile. J'ai fait un constat d'échec du rôle de celle-ci dans la société. Si nous avions une société civile et un mouvement associatif solide et s'il jouait son rôle, on aurait pas aujourd'hui des jeunes kamikazes et des harraga.» Ces propos sont d'une pionnière du mouvement associatif, M^{me} Saïda Benhabyles, présidente du Mouvement féminin de solidarité avec la femme rurale.

Rosa Mansouri- Alger (Le Soir)- Ayant trente années de travail dans le mouvement associatif, M^{me} Benhabyles, qui participait à une table ronde organisée par le Forum d'El Moudjahid sur «le rôle de la société civile dans la consolidation du processus démocratique», a imputé l'échec des politiques publiques en matière de

prise en charge des fléaux sociaux à la société civile et au mouvement associatif. Elle tentera, toutefois, de rectifier le tir et de s'expliquer sur ses propos, en mettant en garde contre l'exploitation politique et partisane des associations.

«Nous allons vers un système des organisations des masses et cela est une chose inadmissible», dit-

elle. Haussant le ton, elle dénoncera «la création des associations cocotte-minute, qui sont fabriquées pour des missions exclusivement politiciennes».

M^{me} Benhabyles rencontre depuis une année des problèmes de financement des activités de son association. A moins que cette situation soit nouvelle pour elle, bon nombre d'associations n'ont compté que sur les dons de leurs partenaires privés pour accomplir, tant bien que mal, leur mission envers les franges vulnérables de la société. Les cooptations politiques existent certes dans le milieu associatif, mais peut-

on autant reprocher aux associations de chercher des financements comme ils peuvent pour combler le déficit laissé par les pouvoirs publics en la matière ? Le député du Parti des travailleurs et vice-président de l'APN, M. Taâzib, qui a participé également à ce débat, avec M. Khodja, un autre membre du Sénat, et un représentant de l'organisation estudiantine Ugel, a rejoint l'analyse de M^{me} Benhabyles : «Le mouvement associatif ne doit pas être défini comme étant des groupes qui défendent des intérêts partisans.» Il ne conçoit pas qu'un mouvement comme celui mené par

Ferhat M'henni pour l'autonomie de la Kabylie demande à avoir un siège dans l'Union pour la Méditerranée par exemple ou que des associations de défense des droits humains demandent également à siéger dans les Nations-Unies, à côté des chefs d'Etat.

De ce fait, on remarque le fossé existant entre la société civile et les pouvoirs publics jusque dans la confusion des rôles des uns et des autres.

La société algérienne a, jusqu'à ce jour, joué le rôle des institutions de l'Etat, que ce soit dans l'éducation, la santé ou la promotion des droits. M. Khodja résume

ainsi toute cette situation par l'absence d'une définition du rôle des associations dans la consolidation des acquis démocratiques, en inculquant la culture de la citoyenneté.

«Il faut que le jeune Algérien se sente citoyen, qu'il ait des droits et des devoirs», affirme-t-il, soulignant que «le rôle des associations est d'encadrer cette jeunesse et de lui offrir un cadre organisé».

«L'Etat doit prendre ses responsabilités, celle de veiller sur la jeunesse, les associations pour pouvoir et avoir le devoir de les contrôler», relève-t-il.

R. M.